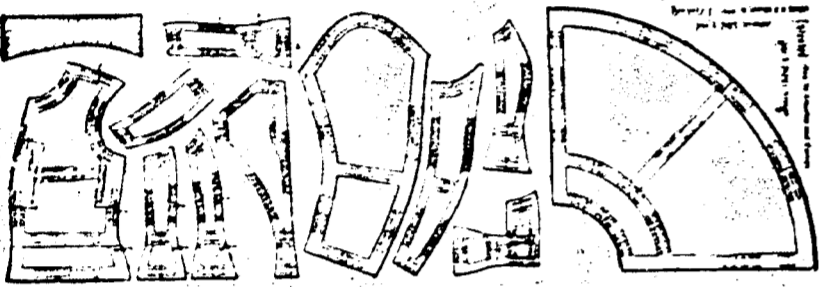


A VENDRE - Les caveaux du toit ci-dessus la gravure. Ils sont en gruit, au ciment St-Louis, N. 3, Avenue de l'Esplanade. Il en est qui ont une contenance de 12 grands cercueils et d'autres de 6. Chacun est distinct des autres, et tous seront vendus séparément à des prix très réduits. S'adresser à CHAS. A. ORLEANS, No 319 Rue Carondelet ou au Gardien.



Le conformateur Peyry A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une branche de notre Académie Nationale de Paris, France, pour coupe de vêtements et à l'échelle de la Nouvelle-Orléans, 2004 avenue St-Charles, sous la direction de Monsieur F. Guérin, le grand couturier de cette ville.

S'il est une institution dont la Nouvelle-Orléans ait besoin, c'est bien une Académie de Coupe de Vêtements pour hommes, femmes et enfants. Le grand succès que nous avons obtenu avec les académies établies dans les premières villes d'Europe et d'Amérique, nous fait espérer un égal succès à la Nouvelle-Orléans, attendu qu'un établissement de ce genre sera le seul en cette ville.

A l'avenir, ceux qui désireront étudier cet Art si utile, indispensable même, ne seront plus forcés d'aller à l'étranger apprendre des coupes anciennes et surannées.

Le "Conformateur Peyry" est le système du vingtième siècle; c'est ce qu'il faut aux tailleurs pour hommes et pour femmes, aux modistes en robes et aux dames qui désirent confectionner elles-mêmes leurs vêtements.

Cette invention rivalise avec la machine à coudre quant à son utilité, et toutes les personnes qui s'intéressent à la coupe, à la confection et à l'échelle de vêtements des deux sexes, trouveront ce système scientifique d'une grande valeur pour le coupeur de peu d'expérience, et d'une grande utilité pour une personne expérimentée qui, ayant obtenu succès et renommée, désire pousser son savoir jusqu'à la perfection.

Le "Conformateur Peyry" est un système d'une grande précision appliqué à la coupe des vêtements, avec ou sans coutures. Il fonctionne de deux manières: s'ajuste aux mesures prises sur la personne et se conforme à toutes les courbes et lignes du corps; s'ajuste aussi en le plaçant sur la personne même et prend les contours du corps horizontalement et verticalement. Breveté en 1899, et médaille à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, il est donc universellement recommandé. Le système est expliqué par un livre illustré renfermant 108 différents diagrammes et dessins. Les dames et les messieurs pourront à première vue en comprendre les secrets, et quelques explications et un peu de pratique les rendront maîtres de cet art de la coupe. Des diplômes seront donnés aux élèves qui suivront un cours complet.

Nous faisons une déduction de \$15.00 à chacun des lecteurs du journal L'ABELLE qui se présenteront ou qui enverront par la poste un coupon de L'ABELLE.

Les personnes ne pouvant se rendre à l'Académie apprendront le système par correspondance.

Pour tous renseignements, s'adresser par lettre à l'inventeur, Jean B. Peyry, Post Office Box 570, ou en personne à l'Académie, 2004 avenue St-Charles, N. O. Lnc.

Des représentants sont demandés pour l'Amérique et l'Europe.

Table listing shipping schedules for various destinations including New York, Rio de Janeiro, Venice, and Santos.

BULLETIN FLOVIAL

Table with weather forecast data for various locations, including temperature, wind, and precipitation.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de William Thiel. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,661 - Division C - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Davit. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,335 - Division D - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de René D. Donat. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,358 - Division E - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession de My H. Mican. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,921 - Division B - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Constantin Hican, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession de John Leatham. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,361 - Division D - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Constantin Hican, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession de Victor J. Cherd. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,333 - Division B - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession vacante de Adrien Aubry. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,333 - Division B - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession de François Carrère. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,374 - Division A - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Orlin et Jos. Odewald, administrateurs et curateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession de Mme Louise E. Oertling. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,532 - Division A - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Orlin et Jos. Odewald, administrateurs et curateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession de Edouard de Régère Oret. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,925 - Division A - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Orlin et Jos. Odewald, administrateurs et curateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession de Jean D. Payne. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,925 - Division A - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Orlin et Jos. Odewald, administrateurs et curateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

Succession vacante de A. H. Thompson. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,532 - Division A - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Orlin et Jos. Odewald, administrateurs et curateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. Ventes de meubles et de marchandises.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le Sheriff de Contens et installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le Sheriff de Contens et installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,063 - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 82,063 - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. Ventes de meubles et de marchandises.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le Sheriff de Contens et installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le Sheriff de Contens et installations, etc. d'un Etablissement de Tailleur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,912 - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 81,912 - A été par le présent donné avis à toutes personnes intéressées d'avoir à décrire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Dugé, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 18 avril - 18 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc. Assai au compté et un lot de harnais, etc.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Table with arrival and departure times for New Orleans Great Northern R.R.

LOUISVILLE & NASHVILLE

Table with arrival and departure times for Louisville & Nashville.

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

Table with arrival and departure times for Queen & Crescent Route.

ILLINOIS CENTRAL

Table with arrival and departure times for Illinois Central.

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

Table with arrival and departure times for The Yazoo and Mississippi Valley.

NEW ORLEANS FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Table with arrival and departure times for New Orleans Fort Jackson and Grand Isle R.R.

Large advertisement for Blowing Rock Green Park Hotel, featuring text about the hotel's location, amenities, and pricing.

Advertisement for W. G. Coyle & Co., Charbon, featuring text about their products and services.

Advertisement for The Indian Anti Mosquitoes, featuring text about their mosquito repellent products.